



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

**Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)
du Domaine Public Maritime (DPM)**

Commune de KOUNGOU

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte le 23/07/2020, relative à l'installation d'une centrale de stockage d'énergie d'électricité à KOUNGOU.

Les activités envisagées consistent en l'installation des équipements, sur une superficie totale de 1133 m², conformément au plan joint.

Les conditions d'occupation du DPM sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révoquant et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- les installations seront autorisées pour une durée de 10 ans. A échéance de cette durée, les installations devront être démontées et le DPM remis en état.
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la préfecture, après passage en commission,
- la redevance annuelle relative à l'occupation est fixé, par la Direction Régionale des Finances Publiques, à un montant de 10 469 €

Cas de manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le 15/04/2021 à 16h00 auprès de la DEAL de Mayotte, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

adresse postale : DEAL Mayotte, Service Unité Gestion Foncière, Terre plein de M'tsapéré 97600 MAMOUDZOU.

adresse électronique :

- arnaud.boudard@developpement-durable.gouv.fr

Département :
Mayotte

Commune :
KOUNGOU

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
MAMOUDZOU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
DIRECTION REGIONALE DES
FINANCES 97600
97600 MAYOTTE
tél. 0269618142 -fax
cdif.mamoudzou@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGM04
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

